

Elections Cameroon (Elecam), vient de commettre son « rapport général » sur l'organisation des élections sénatoriales du 25 mars dernier. Dans le document réalisé par ses soins, l'instance en charge de l'organisation et la gestion des élections, évalue le budget mis à contribution par l'Etat du Cameroun pour la bonne tenue de ce scrutin sur le triangle national. Au total, deux milliards Fcfa ont été mobilisés.

Dans le détail, cette somme a été utilisée dans le cadre des « préparatifs antérieurs à la convocation du collège électoral (565 millions Fcfa) ; des actions engagées suite à la convocation du collège électoral (480 millions Fcfa) ; de la gestion des opérations électorales (335 millions Fcfa) ; des opérations post électorales (545 millions Fcfa) ; et de l'impression du rapport général de l'élection (75 millions Fcfa) », apprend-t-on.

L'instance en charge de l'organisation et la gestion des élections jette également un coup d'oeil rétrospectif sur les opérations électorales qui regroupaient l'ouverture du scrutin du 25 mars dernier ; la clôture du scrutin ; le dépouillement du vote ; la publication des résultats acquis dans les bureaux de vote ; l'établissement et la transmission des procès-verbaux de dépouillement ; et enfin, le déroulement du vote qui a pris en compte les différents handicaps. « [...] des dispositions appropriées ont été prises au niveau des bureaux de vote pour assurer aux électeurs sénatoriaux handicapés moteurs et visuels, identifiées dans le fichier électoral, une participation aisée, garante de leur liberté de choix et du secret de leur vote », fait observer le document.

L'élection sénatoriale du 25 mars dernier a également connu des difficultés. « Le rapport général » qui ne les occulte pas, fait mention entre autres des celles relatives à la réception des dossiers de candidature des partis politiques, qui a été une source d'embarras pour la sous-commission d'astreinte qui était composée de deux équipes. « [...] ces visiteurs (les partis politiques, Ndlr) ont choisi de se présenter à Elecam seulement à quelques heures de l'expiration du délai légal de réception, fixé le 22 février 2018 à minuit ».

Par conséquent, les deux équipes ont dû exercer jusqu'à 04h 30 au petit matin du 23 février dernier. A cela, s'ajoute des difficultés liées aux travaux de la Commission nationale de recensement général des votes (Cnrgv), dans le cadre du contentieux post électoral, qui a révélé « la disparité dans le contenu des tableaux récapitulatifs des données électorales des régions » et « l'acheminement tardif des procès-verbaux de certaines commissions régionales de supervision ».

Pour contribuer à sa manière à la facilitation du processus électoral, Elecam adresse enfin des

recommandations à un éventail d'acteurs composé des partis politiques - principaux acteurs - ; de la société civile ; des observateurs électoraux ; de l'administration et des pouvoirs publics. A ces deux dernières catégories, l'instance en charge de l'organisation et la gestion des élections demande respectivement entre autres, d'« amener les observateurs électoraux [...] à produire leur rapport d'observation et leurs déclarations finales comme l'exigent les normes démocratiques », et d'« oeuvrer davantage pour l'amélioration des conditions sécuritaires dans les zones où la paix reste perturbée, afin d'encourager les inscrits à aller aux urnes ».

Structuré en six parties, le rapport général sur l'élection des sénateurs du 25 mars dernier est un document de près de 500 pages, élaboré en français et en anglais.

© **Quotidien Mutations**
